

1. Le site de la Montagne de la Margeride...

2. renferme des habitats naturels...

3. utilisés par différentes activités humaines.

2.1- Les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site...

D'après le formulaire standard des données (qui identifie et décrit officiellement le site), la présence de trois types d'habitats d'intérêt communautaire était supposée sur le site : les landes sèches, les formations à nard et les tourbières. Les investigations de terrain se sont donc concentrées sur ces habitats.

2.1.1- Méthodologie d'inventaire

Sur les 8 420 ha que compte le site "Montagne de la Margeride" a été réalisé un inventaire des habitats naturels d'intérêt communautaire annexe I. L'objet de cet inventaire était d'identifier et de localiser précisément ces habitats, de les caractériser sur un plan phyto-écologique et dynamique, mais aussi d'apprécier leur valeur patrimoniale, leur état de conservation, la gestion actuelle et les menaces pouvant peser sur eux.

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour atteindre ces objectifs :

Cartographie préalable

Une première délimitation des habitats potentiellement présents a été réalisée sur la base d'une photo-interprétation (mission Infra Rouge Fausse Couleur de l'Inventaire Forestier National de 1989). Trois types de milieux ont été ainsi cartographiés : les zones humides, les pelouses et les landes.

Protocole de relevés de terrain

Une fiche de terrain ainsi qu'une notice méthodologique ont ensuite été élaborées par l'ONF et le CDSL. Elles visaient à :

- identifier et cartographier précisément les habitats naturels d'intérêt communautaire à l'échelle du 1/10 000,
- caractériser les différents habitats répertoriés.

Deux fiches ont été conçues, l'une pour les habitats de landes et de pelouses, l'autre pour les habitats de tourbières, avec divers descripteurs :

- nature et proportion des habitats au sein de l'unité retenue,
- dynamique de colonisation par les ligneux hauts et bas,
- environnement immédiat de chaque unité,
- gestion actuelle (éléments visibles sur place tels que le pâturage, la coupe d'arbres, le gyrobroyage, ...),
- état de conservation,
- commentaires divers : présence d'espèces d'intérêt patrimonial, note particulière sur l'état de conservation ou la gestion, nombre d'espèces pour les pelouses,...
- lien fonctionnel (uniquement pour les habitats tourbeux).

Le seuil minimum de prise en compte et de cartographie des habitats est de **1 ha pour les pelouses et les landes, et de 0,25 ha à 1 ha pour les tourbières** (seuil variable en fonction de l'homogénéité des habitats).

Annexe B3 :
Fiches de relevé terrain et notice méthodologique

↳ Prospection de terrain

La prospection de terrain proprement dite s'est déroulée durant la saison estivale 2000 et a été effectuée pour moitié par l'Office National des Forêts (partie Sud du site) et pour moitié par le Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (partie Nord du site). Elle consistait sur chaque secteur préalablement identifié par photo-interprétation à :

- Confirmer ou infirmer la présence d'un habitat d'intérêt communautaire à partir de sa composition floristique,
- De préciser et de corriger le cas échéant la délimitation de l'unité et de lui affecter un numéro,
- De remplir la fiche de terrain.

2.1.2- Caractérisation des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés

Huit habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés durant la prospection :

Formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

Tourbières hautes et tourbières basses

- Tourbières hautes actives
- Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération)
- Tourbières de transition et tremblants
- Tourbières boisées
- *Bas marais acides (non inscrits à la Directive mais étroitement imbriqués avec les habitats précédents)*

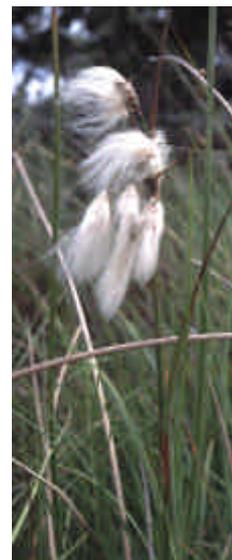
Landes sèches

- Landes submontagnardes à *Vaccinium* et *Calluna*
- Landes subatlantiques à *Calluna* et *Genista*
- Formations à *Cytisus purgans* montagnardes

Chaque habitat fait l'objet d'une fiche d'identification (cf. pages suivantes).

Au cours de prospections, l'habitat nommé **mégaphorbiaies** (caractérisé par *Chaerophyllum hirsutum* – Chérophylle hérissé, *Doronicum austriacum* - Doronic d'Autriche, *Peucedanum ostruthium* - Impéatoire, *Rumex acetosella* – Rumex petite oseille) a été rencontré en bord de cours d'eau (près de la tourbière 50101) alors que sa présence n'avait pas été supposée au début des inventaires. Il conviendrait de confirmer si le faciès de cet habitat peut être retenu comme d'intérêt communautaire et d'en évaluer la surface.

Remarque : Dans les pages suivantes, les plantes sont mentionnées sous leur nom latin reconnu selon la nomenclature FLORA EUROPEA et KERGUELEN. Lorsque le nom diffère selon les deux nomenclatures, les deux noms sont portés (Flora Europea en premier).



Formations herbeuses à Nard

riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
(et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

Code Natura 2000	6230
Habitat prioritaire	+
Code CORINE Biotopes	35.1

- ◆ **Nom commun** : Pelouses à Nard riches en espèces.

**284 ha
55 unités**

- ◆ **Description générale** : Pelouses denses, sèches ou mésophiles, pauvres en éléments organiques, mais très riches au niveau floristique, se développant sur des sols acides, : Lors des inventaires de terrain sur 33 relevés floristiques complets, on a dénombré 28 espèces en moyenne par relevé (14 pour le minimum et 42 pour le maximum). 108 espèces végétales différentes ont été recensées. Les pelouses correspondent aux faciès présentant moins de 25 % de recouvrement en ligneux hauts (taille supérieure à 2 m) et entre 0 et 25 % de recouvrement en ligneux bas (taille inférieure à 2 m).

Habitats associés : landes à Callune (*Calluna vulgaris*), landes à Genêt purgatif (*Cytisus purgans*, *Cytisus oromediterraneus*), boisements spontanés de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) et milieux humides.

Voir Annexe B4 :
Relevés floristiques

- ◆ **Position topographique et exposition** : généralement situées sur la moitié supérieure des versants. Pas de préférendum en terme d'exposition.
- ◆ **Variabilité** : deux variantes liées aux conditions abiotiques (sol, altitude, climat) dont une seule est présente sur le site.

Dynamique et tendances évolutives

- ┌ les pelouses originelles sont dominées par la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) lesquelles s'enrichissent en espèces en présence de pâturage.
- ┌ évolution possible vers une nardaie pauvre en espèces par surpâturage.
- ┌ évolution vers des landes montagnardes à Ericacées (Callune - *Calluna vulgaris* principalement) puis à terme vers la forêt s'il y a absence de pâturage.

Gestion actuelle sur le site et menaces

- ┌ pâturage extensif bovin, et parfois ovin (très rarement), favorables à l'habitat.
- ┌ habitat menacé par la colonisation ligneuse (ligneux bas : *Calluna vulgaris*, *Genista pilosa*,... ; ligneux hauts : *Pinus sylvestris*, *Pinus uncinata*) en cas de pâturage insuffisant.
- ┌ appauvrissement de la flore et densification du Nard provoqué par enrichissement du sol (eutrophisation) dû notamment à une pression de pâturage trop forte, appauvrissement qui implique également une baisse de la valeur fourragère de la pelouse.

Espèces caractéristiques :

- Agrostide commun - *Agrostis capillaris*
- Nard raide - *Nardus stricta*
- Potentille dressée - *Potentilla erecta*
- Véronique officinale - *Veronica officinalis*
- Genêt sagitté - *Chamaespartium sagittale*, *Genista sagittalis*
- Canche flexueuse - *Deschampsia flexuosa*
- Flouve odorante - *Anthoxanthum odoratum*
- Gaillet des rochers - *Galium saxatile*
- Meum fausse athamanthe - *Meum athamanticum*
- *Autres espèces* : Fétuque ovine - *Festuca gr. ovina*, Fétuque rouge - *Festuca gr. rubra*, Violette des chiens - *Viola canina*

Correspondance phytosociologique :
alliance du *Violion caninae*.

Landes sèches

Code Natura 2000	4030
Habitat prioritaire	-
Code CORINE Biotopes	31.21/31.22

- ♦ **Noms communs** : Landes à Callune et Genêt pileux
Landes à Callune et Myrtille

360,5 ha
42 unités

- ♦ **Description générale** : Situées sur granite et sur sols pauvres plutôt secs, ce sont des formations plus ou moins denses dominées par des ligneux bas (*Callune* - *Calluna vulgaris*, *Genêt pileux* - *Genista pilosa*, *Myrtille* - *Vaccinium myrtillus*, *Airelle rouge* - *Vaccinium vitis-idaea*) dont le recouvrement est variable et dont la hauteur moyenne excède rarement 20 à 30 cm. On observe très souvent une mosaïque fine, lande et zones herbacées. Les landes correspondent aux faciès présentant moins de 25 % de recouvrement en ligneux hauts (taille supérieure à 2 m) et entre 25 et 100 % de recouvrement en ligneux bas (taille inférieure à 2 m).

Espèces caractéristiques :

- *Callune* - *Calluna vulgaris*
- *Genêt pileux* - *Genista pilosa*
- *Gaillet des roches* - *Galium saxatile*
- *Lycopode en massue* - *Lycopodium clavatum*
- *Myrtille* - *Vaccinium myrtillus*
- *Canche flexueuse* - *Deschampsia flexuosa*
- *Gesse des montagnes* - *Lathyrus montanus*
- *Pensée des Vosges* - *Viola lutea*
- *Airelle rouge* - *Vaccinium vitis idaea*

Habitats associés : Formations herbeuses à Nard, boisements spontanés de Pins sylvestres.

Correspondance phytosociologique :
alliance du *Calluno-Genistion pilosae*

La valeur écologique de cette lande est en partie liée à la présence potentielle en son sein de deux espèces de lycopodiacées dont le lycopode petit cyprès non observé lors des prospections de terrain de l'année 2000 mais déjà observé antérieurement au nord de Lajo.

- ♦ **Répartition des surfaces** : 328 ha pour 36 unités de landes à Callune et Genêt pileux, et 32,6 ha pour 6 unités de landes à Callune et myrtille
- ♦ **Position topographique et exposition** : croupe, mi et haut de versant, à toutes les expositions.
- ♦ **Variabilité** : 2 variantes
 - 31.22 landes subatlantiques à *Calluna* et *Genista* avec une préférence pour les expositions Sud et ouest.
 - 31.21 landes submontagnardes à *Vaccinium* et *Calluna* avec une préférence pour les expositions Nord et Est où les conditions écologiques sont les plus contraignantes.

Dynamique et tendances évolutives

- ⇒ les landes dites "primaires", installées dans les parties les plus froides et les plus exposées (vent et précipitations) se maintiennent à priori naturellement sans colonisation importante par les ligneux hauts. Le taux de recouvrement de la Callune est généralement important.
- ⇒ les landes dites "secondaires" découlent d'une colonisation des pelouses (elles-mêmes issues du défrichement de la hêtraie montagnarde) par les ligneux bas lorsque le pâturage est insuffisant. Le milieu évolue ensuite vers des stades préforestiers puis forestiers composés de Pins sylvestres (et de Pins à crochet issus de boisements artificiels).

Gestion actuelle sur le site et menaces

- ⇒ pâturage bovin favorable à l'habitat accompagné parfois de coupes de ligneux hauts et de gyrobroyage.
- ⇒ menace liée à la colonisation par les ligneux hauts (Pins) et bas (Genêt purgatif).

Formations à *Genista purgans* montagnardes

Code Natura 2000	5120
Habitat prioritaire	-
Code CORINE Biotopes	31.842

- ◆ **Nom Commun** : landes à Genêt purgatif

**5,7 ha
2 unités**

- ◆ **Description générale** : formations buissonnantes dominées par le Genêt purgatif, établies sur des sols squelettiques, assez filtrants et sur des pentes bien exposées.

Espèce caractéristique :

- Genêt purgatif - *Cytisus purgans*, *Cytisus oromediterraneus*

Habitats associés : : formations herbeuses à Nard, boisements spontanés de Pins sylvestres

Correspondance phytosociologique :
alliance du *Pino-cytision purgantis*

Seules les landes reconnues primaires sont d'intérêt communautaire et ont été retenues lors de l'inventaire.

- ◆ **Position topographique et exposition** : croupe, versant, replat ; pas de préférendum en terme d'exposition.
- ◆ **Variabilité** :
 - elle est liée à l'origine de la lande : les landes primaires sont peu denses à ouvertes, en relation avec des sols peu profonds, landes qui sont les plus intéressantes sur un plan biologique.
 - les landes secondaires sont généralement plus fermées avec présence d'espèces de pelouses et de ligneux bas, voire d'arbres.

Dynamique et tendances évolutives

- ⇒ landes primaires : installées en versant rocaillieux et pentu. Ces landes ont été retenues dans le cadre de l'inventaire dès lors qu'elles étaient en bon état de conservation.
- ⇒ landes secondaires : liées aux activités anthropiques et plus précisément à leur disparition (déprise agricole). L'évolution naturelle est le boisement par le Pin sylvestre, le Bouleau verruqueux, le Sorbier.

Gestion actuelle sur le site et menaces

- ⇒ pâturage bovin : élément favorable à l'habitat, parfois complété par l'écobuage.
- ⇒ habitat menacé par la dynamique des Pins et par un fort recouvrement du Genêt purgatif, défavorable à l'habitat.

Tourbières

fiche générale

- ◆ **Description générale** : une tourbière est un milieu humide composé de plantes spécialisées et adaptées à un milieu saturé en eau et peu oxygéné formant habituellement la tourbe (résidus végétaux, dont les Sphaignes, sous différents états de décomposition). Le plus souvent, différents stades d'évolution se trouvent imbriqués les uns avec les autres : de la tourbe à nu aux buttes à Sphaignes, aux formations à base d'Ericacées : Callune, Myrtille, voire aux tourbières boisées..., cf.- Dynamique.
- ◆ **Nombre d'unités sur le site et surface** : 285 ha (130 unités) dont 141 ha (49% du total) se situent au niveau du bassin versant de l'Allier et 144 ha (51%) au niveau du bassin versant du Lot. Les tourbières sont associées à 136 ha de complexes tourbeux humides (67 ha pour le bassin versant de l'Allier et 69 ha pour le bassin versant du Lot).
- ◆ **Position topographique et exposition** : replat et versant, cuvette et dépression, replat à proximité de sources ; pas de préférendum en terme d'exposition.

- ◆ **Variabilité** :

elle est due au mode d'alimentation en eau :

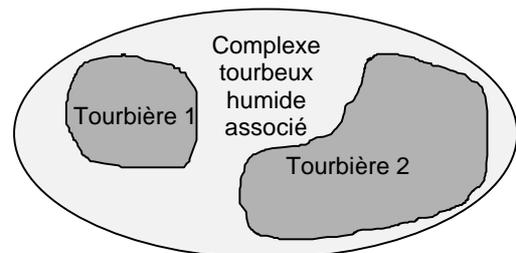
- par les sources, les nappes d'eau ou par ruissellement sur les versants (mode d'alimentation dit minérotophe) ;
- par tout type de précipitations (mode d'alimentation dit ombrotrophe).

On observe également des variantes dégradées par modification du régime hydrique tel le drainage, par le feu ou par piétinement trop important des animaux.

La valeur écologique de ces tourbières est liée à la présence d'espèces végétales protégées comme la rossolis (*Drosera rotundifolia*), plante carnivore ; la laïche des bourbiers (*Carex limosa*) ; le bouleau nain (*Betula nana*) ; le saule des Lappons (*Salix lapponum*). On y note également la présence d'espèces végétales d'origine boréoarctique comme la laïche à bec (*Carex rostrata*), la linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la linaigrette à feuilles engainantes (*Eriophorum vaginatum*) qui sont parvenues sous nos latitudes lors de la dernière glaciation

- ◆ **Dynamique et tendances évolutives** : une tourbière passe par différents stades d'évolution : bas marais, tourbières de transition et tremblants, puis premières "buttes à Sphaignes" colonisées par les Ericacées, côtoyant des dépressions parfois remplies d'eau (gouilles). Le stade terminal peut aller jusqu'à un boisement peu dense de Pins ou de Bouleaux. Ce mécanisme est dû aux Sphaignes qui ont la particularité de continuer à croître sur leur partie morte faiblement décomposée. Peu à peu, la matière organique s'accumule et la tourbière s'élève jusqu'à s'affranchir de la nappe d'eau. Cette évolution de la tourbière se fait en plusieurs milliers d'années.
- ◆ **Gestion actuelle sur le site et menaces** : le pâturage bovin et parfois des tentatives de drainage suivi d'un assèchement partiel, qui est défavorable à l'habitat, ont été observés (perturbation du fonctionnement hydraulique). Le piétinement par les animaux (stationnement ou lieu de passage) aboutit à la dégradation ou à la destruction de buttes à Sphaignes.

Les tourbières sont le plus souvent associées à d'autres milieux humides qu'on nommera complexes tourbeux qui ne sont pas des habitats naturels d'intérêt communautaire. Ces milieux ont tout de même été inventoriés et localisés car leur fonctionnement est indissociable de celui des tourbières. On trouve principalement des prairies humides : Prairies humides oligotrophes (37.3), Prairies humides à joncs (37.2) plus ou moins tourbeuses, faciès à joncs de la nardaie humide...



Représentation schématique des tourbières

Tourbières hautes actives

Code Natura 2000	7110
Habitat prioritaire	+
Code CORINE Biotopes	51.11/51.1134

- **Nom Commun** : Tourbières bombées
- **Description générale** : tourbières acides, ombrotrophiques, pauvres en éléments minéraux nutritifs, essentiellement alimentées par les eaux de pluies, dans lesquelles le niveau d'eau est plus élevé que la nappe phréatique environnante, avec une végétation de plantes vivaces dominées par des buttes à Sphaignes colorées, à l'origine de la croissance de la tourbière.
- **Variabilité** :
 - bombements dominés par diverses Sphaignes (*Sphagnum spp.*)
 - bombements dominés par la Linaigrette à feuilles engainantes (*Eriophorum vaginatum*) et diverses Sphaignes (*Sphagnum spp.*)
 - bombements dominés par des Chaméphytes (Callune - *Calluna vulgaris*, Airelle rouge - *Vaccinium vitis-idaea*, Myrtille - *Vaccinium myrtillus*)
 - variante à Polytrics (*Polytrichum spp.*)

Espèces caractéristiques

- diverses Sphaignes - *Sphagnum spp.*
- Laîche pauvre en fleurs - *Carex pauciflora*
- Canneberge - *Vaccinium microcarpum et Vaccinium oxycoccos*
- Linaigrette à feuilles engainantes - *Eriophorum vaginatum*
- Rossolis à feuilles rondes - *Drosera rotundifolia*
- Polytric sp. - *Polytrichum sp.*
- Laîche des boubiers - *Carex limosa*
- Bouleau nain - *Betula nana*
- Saule des lapons - *Salix lapponum*

Correspondance phytosociologique :
alliance du *Sphagnion magellanici*.

Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération

Code Natura 2000	7120
Habitat prioritaire	-
Code CORINE Biotopes	51.2

- **Nom Commun** : Tourbières dégradées
- **Description générale** : tourbières hautes qui ont subi des perturbations (généralement anthropiques) dans l'hydrologie naturelle de la masse de tourbe, conduisant à l'assèchement de leur surface et/ou au changement ou perte d'espèces. La végétation de ces sites contient normalement, comme composantes principales, des espèces typiques des tourbières hautes actives, mais l'abondance relative de ces espèces est différente.
- **Variabilité** : les variantes dépendent du degré d'assèchement de la tourbière, de la fluctuation de la nappe et des actions anthropiques.

Espèces caractéristiques

les espèces végétales sont identiques à celles des tourbières hautes actives, mais dans des proportions différentes. Des espèces témoins des fluctuations des niveaux d'eau ou d'un certain assèchement se développent : Molinie (*Molinia caerulea*), Nard (*Nardus stricta*), diverses graminées.

Correspondance phytosociologique :
alliance du *Sphagnion magellanici*

Tourbières de transition et tremblants

Code Natura 2000	7140
Habitat prioritaire	-
Code CORINE Biotopes	54.5

◆ Nom Commun : Tourbières de transition

- **Description générale** : formations turfigènes, se développant à la surface d'étendues d'eau oligotrophes à mésotrophes, intermédiaires entre les communautés soligènes et ombrogènes. Elles présentent une grande diversité de communautés végétales.

• Variabilité :

- variante dominée par le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et la Potentille des marais (*Potentilla palustris*)
- variante dominée par la Laïche à bec (*Carex rostrata*)
- variante intermédiaire entre les communautés soligènes et ombrogènes.

Espèces caractéristiques

- Laïche des boubiers - *Carex limosa*
- Prêle des marais - *Equisetum limosum*
- Trèfle d'eau - *Menyanthes trifoliata*
- Laïche à bec - *Carex rostrata*
- Sphaignes - *Sphagnum spp.*
- Potentille des marais - *Potentilla palustris*

Correspondance phytosociologique :
alliance du *Caricion lasiocarpae*

Tourbières boisées

Code Natura 2000	91D0
Habitat prioritaire	+
Code CORINE Biotopes	44.A

◆ Nom Commun : tourbières boisées

- ◆ **Description générale** : forêts de feuillus et de conifères sur substrat tourbeux humide à mouillé, dont le niveau de la nappe phréatique est en permanence élevé ou supérieur au niveau environnant. L'eau est toujours très pauvre en éléments nutritifs. Ce milieu ne doit pas être confondu avec les tourbières hautes fortement colonisées par les arbres et nécessitant des travaux de réouverture.

Variabilité :

- 91.D1 : boulaies à Sphaignes, avec en sous-étage, de la tourbière haute active ou du bas-marais acide.
- 91.D3 : tourbières boisées à Pins à crochet et Pins sylvestres.

Espèces caractéristiques

- Bouleau pubescent - *Betula pubescens*
- Pin sylvestre - *Pinus sylvestris*
- Pins à crochet - *Pinus uncinata*
- espèces de la tourbière haute active
- espèces du bas-marais acide

Correspondance phytosociologique :

- 91.D1 : alliance du *Betulion pubescentis*
- 91D3 : association du *Sphagno-Pinetum uncinatae*

Bas-marais acides

Code Natura 2000	-
Habitat prioritaire	-
Code CORINE Biotopes	54.4

♦ **Nom Commun** : tourbières basses

- ♦ **Description générale** : vallées topogènes, systèmes de bassins ou sources marécageuses avec des eaux très pauvres en bases. Les communautés marécageuses sont dominées par de petites Laïches, Mousses brunes ou Sphaignes. Elles se trouvent généralement en mosaïque avec des habitats naturels d'intérêt communautaire.

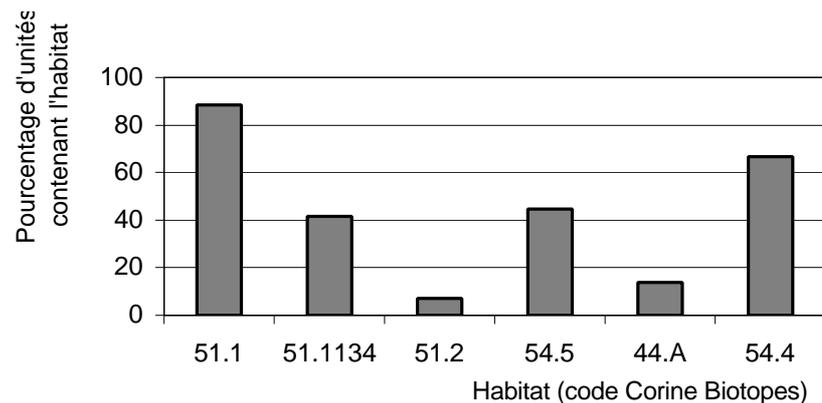
• **Variabilité** :

- variante dominée par diverses Laïches (*Carex spp.*).
- variante dominée par la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*).

Espèces caractéristiques

- Laïche noire - *Carex nigra*
- Laïche en étoile - *Carex echinata*
- Laïche en panicule - *Carex panicea*
- Jonc acutiflore - *Juncus acutiflorus*
- Jonc épars - *Juncus effusus*
- Sphaignes - *Sphagnum spp.*
- Rossolis à feuilles rondes - *Drosera rotundifolia*
- Linaigrette à feuilles étroites - *Eriophorum angustifolium*

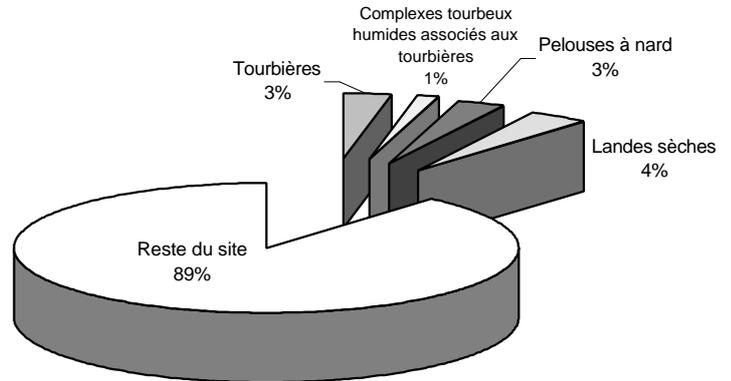
Correspondance phytosociologique :
alliance du *Caricion fuscae*.



Graph 1 : Représentation des habitats au sein des tourbières

2.1.3- Etendue et localisation des habitats

Les habitats naturels d'intérêt communautaire couvrent **10 %** de la surface du site (en considérant aussi les milieux humides associés aux tourbières) répartis sur les sept communes : **Lajo, St Paul le Froid, Ste Eulalie, Le Malzieu Forain, St Denis en Margeride, Paulhac en Margeride et St Privat du Fau.**



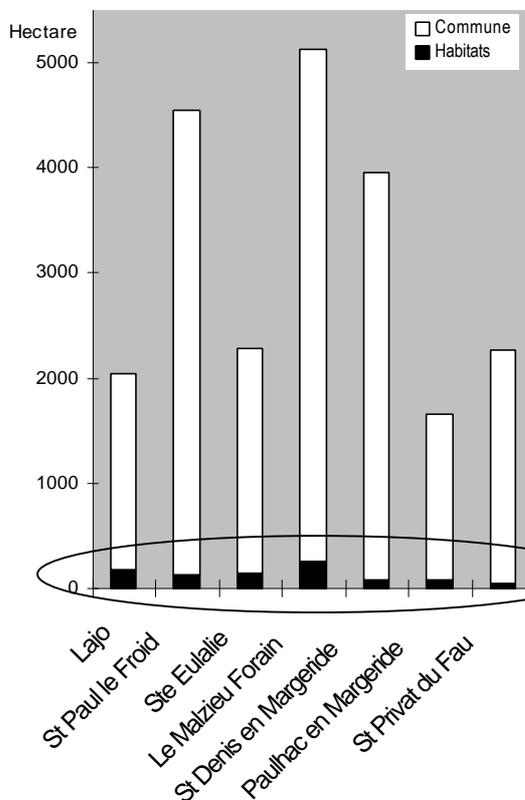
Graph 2 : Proportion des habitats par rapport à la surface du site

Carte 2:
Inventaires écologiques

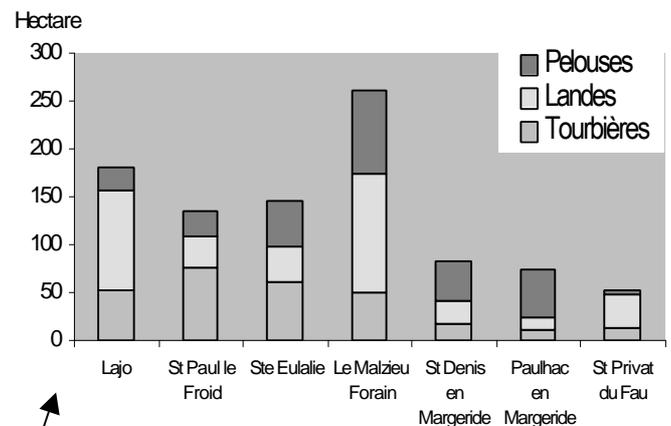
Annexe B5 :
Résultats de l'inventaire des habitats

Lajo, St Paul le Froid, Ste Eulalie et le Malzieu Forain sont les quatre communes qui abritent la plus grande superficie en habitats, mais, rapportée à la superficie des communes, la superficie en habitats n'exécède pas 10 % du territoire communal.

Ce sont également ces communes qui ont des superficies en tourbières et en milieux humides associés les plus importantes. Pour les landes, ce sont Lajo et le Malzieu Forain, pour les pelouses, Le Malzieu Forain, Ste Eulalie, Paulhac en Margeride et St Denis en Margeride qui présentent les surfaces les plus importantes.



Graph 4 : Proportion des habitats par commune



Graph 5 : Répartition des habitats par commune

Les trois types d'habitats (pelouses, landes et tourbières) sont représentés à **part relativement égale** en surface. Par contre, le nombre de tourbières (130 unités individualisées) est bien supérieur à celui des landes (44) et à celui des pelouses (55). En conséquence, les tourbières présentent une **surface moyenne** beaucoup moins élevée (2,2 ha par unité) que les landes (8,3 ha) et pelouses (5,2 ha).

Notons le **grand morcellement** des habitats, avec de multiples unités réparties sur l'ensemble des sept communes concernées.

Emplacement carte 2 : Inventaire écologique (partie Nord du site)

Emplacement carte 2 : Inventaire écologique (partie Sud du site)

2.2- abritent des espèces végétales remarquables...

Il n'a pas été trouvé d'espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive habitats. Il s'agit des espèces qui bénéficient d'un **statut de protection** national ou européen. Six espèces végétales ont été identifiées au sein des habitats naturels d'intérêt communautaire :

Cartes 4 en annexe B5 : Localisation des espèces végétales remarquables

Espèces	Statut de protection	Habitat où l'espèce a été localisée
Bouleau nain <i>Betula nana</i>	Protection nationale Espèce prioritaire du Livre Rouge de la flore menacée de France - espèce vulnérable	Tourbière
Laïche des boubiers <i>Carex limosa</i>	Protection nationale	Tourbière
Rossolis à feuilles rondes <i>Drosera rotundifolia</i>	Protection nationale	Tourbière
Gentiane jaune <i>Gentiana lutea</i>	Annexe V ⁴ Directive habitat	Pelouse
Lycopode en massue <i>Lycopodium clavatum</i>	Annexe V Directive habitat	Lande
Saule des lapons <i>Salix lapponum</i>	Protection nationale	Tourbière

Tableau 3 : Espèces végétales remarquables identifiées

Les cartes de localisation des espèces végétales n'ont qu'une valeur indicative, étant entendu qu'il n'y a pas eu de recherche systématique de ces espèces lors des prospections de terrain. Ainsi au moins 4 unités de pelouses, 2 unités de landes et 72 unités de tourbières abritent des espèces remarquables. Lajo et le Malzieu-Forain sont les deux communes qui recèlent le plus d'espèces remarquables. Ces unités sont majoritairement situées en zone de crête, aux altitudes les plus élevées.

Rappelons que le **Bouleau nain** (*Betula nana*) est une espèce très rare en France puisqu'elle n'est présente que dans le Jura et en Margeride, région naturelle qui représente la limite Sud de son aire de répartition. Elle s'est installée en France depuis la dernière glaciation, il y a plus de 15 000 ans. Avec la Laïche des boubiers (*Carex limosa*), elle est une **espèce caractéristique de certains habitats de tourbières** (tourbières hautes actives et tourbières de transition et tremblants).

Deux autres espèces végétales n'ont pas été contactées lors de l'inventaire :

➤ la **Lysimaque à fleurs en épi** (*Lysimachia thyrsiflora*) est une espèce de tourbières, protégée au niveau national et prioritaire au titre du Livre Rouge de la flore menacée de France (vulnérable) ; elle est potentiellement présente sur le site (présence à Saint-Léger-du-Malzieu et Le Malzieu),

➤ le **Lycopode petit cyprès** (*Diphasiastrum trystachium*) est une espèce de landes, protégée au niveau national et prioritaire au titre du Livre Rouge de la flore menacée de France (vulnérable) : elle est présente sur le site (J. Molina).

⁴ L'annexe V est une liste d'espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

2.3- sont fréquentés par des espèces animales d'intérêt communautaire...

De même que pour les habitats d'intérêt communautaire, la directive vise aussi à identifier les habitats des espèces figurant à l'annexe II pour en assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable. Ce dernier est considéré comme favorable lorsque :

- ↳ l'espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- ↳ l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- ↳ il existe et il continuera probablement à exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Des inventaires précis sur le site ont eu lieu pour quatre espèces d'intérêt communautaire dont la présence était supposée sur le site, au début de l'élaboration du DOCOB : le chabot, la barbastelle, le grand murin et la loutre.

2.3.1- Inventaire piscicole

Carte 5 en annexe B7
Points de pêche électrique et résultats

Des pêches électriques ont été menées sur le site par des agents du Conseil Supérieur de la Pêche – brigade Lozère en juin 2001. Ces pêches n'ont pas permis de montrer que le Chabot est présent sur le site même si sa présence a pu être confirmée à proximité du site à des altitudes moindres (à Grandrieu notamment).

Lors des pêches a pu être constatée la présence de **truites fario, vairons et loches franches** au sein des cours d'eau du site.

2.3.2- Les chiroptères

Objectif de départ : Le but de l'étude était de mettre en évidence la présence de la barbastelle et du grand rhinolophe sur le site puisque ces deux espèces étaient portées sur le formulaire standard des données et que leur présence était supposée de manière forte. L'inventaire pouvait mettre en évidence la présence d'autres espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

2.3.2.1- Méthode d'étude

↔ **Description du secteur d'étude**

Le secteur d'étude a fait l'objet d'une cartographie des milieux naturels.

↔ **Organisation et durée de l'étude :**

L'inventaire de terrain, réalisé par les membres de l'ALEPE cités sur les fiches de terrain, s'est déroulé sur trois périodes :

- De juillet à août 2001 : période d'activité de chasse après la mise bas.
 - D'août à septembre 2001
 - D'août à septembre 2002
- périodes d'activité de chasse et d'accouplement

Carte 2 :
Inventaires écologiques

↔ **Méthode et matériel utilisés :**

- ↪ **Recherche de gîtes estivaux** : En 2001, une **prospection par enquête** a été menée dans quelques villages et hameaux sur le site ainsi qu'en proche périphérie. Quelques **prospections de bâtiments** ont eu lieu de jour, avec détermination visuelle des chauves-souris, sans manipulation. Des **ponts** ont été prospectés, au hasard de leur facilité d'accès. Ces techniques sont employées ici pour déceler d'éventuels sites de repos diurne, d'estivage ou de mise-bas. En 2002, l'étude a été approfondie avec la délimitation de **treize zones de prospection** des villages, hameaux et fermes à l'intérieur et en périphérie du site. Une prospection d'arbres-gîtes potentiels a été limitée à quelques parcelles en Forêt Domaniale de la Croix de Bor.
- ↪ **Ecoute acoustique** avec un détecteur d'ultrasons de marque PETERSSON. La détermination des espèces est réalisée sur la base des résultats de l'étude menée en France depuis 1988 par Michel BARATAUD. Lors de bonnes conditions d'écoute et pour un observateur peu expérimenté, il est possible de déterminer quelques espèces et des groupes d'espèces. Le grand Rhinolophe est une espèce dont la détermination à l'écoute du détecteur ne pose pas de problèmes, mais la faible portée de ses émissions ultrasonores rend son repérage très aléatoire. Les émissions de la Barbastelle sont elles aussi bien caractérisées. (BARATAUD, 1996, 2001).

Deux méthodes de prospection ont été utilisées :

- **Ecoutes localisées** en des lieux à priori favorables
- Réalisation de **transects**, parcours à pieds le long d'une piste, à vitesse régulière où l'observateur note chaque contact acoustique de chiroptère, l'heure, le lieu du contact et le groupe d'espèces auquel il appartient. Dans cette étude, il ne s'agit pas d'un Indice kilométrique d'abondance (IKA) car les transects n'ont pas été définis par avance et n'ont pas de longueur standard.

Ces techniques sont employées ici pour l'inventaire qualitatif (espèces présentes) et, éventuellement, pour mettre en évidence les zones de chasse. Elles ont été mises en œuvre durant la période d'inventaire de 2001.

- ↪ **Capture au filet**, dans le cadre d'une autorisation permanente de capture délivrée par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement à Messieurs Rémi DESTRE, Jocelyn FONDERFLICK et Alain JACQUET. Les filets sont posés en travers des lieux favorables à la capture de chauves-souris. Les individus capturés font l'objet de mesures biométriques (taille d'avant-bras, poids...) ; après sexage et identification, ils sont relâchés. Le grand Rhinolophe, en raison d'une grande finesse de son système d'écholocation, est une espèce très rarement capturée au filet lorsqu'il est en activité de chasse. Sa capture est plus fréquente en sortie ou entrée de gîte. La Barbastelle, au contraire, est facilement capturée en activité de chasse au-dessus de points d'eau ainsi qu'en entrée et/ou sortie de gîte. Cette technique est employée ici pour l'inventaire qualitatif des espèces présentes.

2.3.2.2- Résultats de l'étude de terrain

↔ **Recherche de gîtes estivaux :**

- ↪ **Prospection par enquête dans les villages et hameaux** : A Brénac (hors site Natura 2000 et hors zone d'étude), au cœur d'une zone agricole de pâturages extensifs, le déclin des populations de chauves-souris depuis quelques dizaines d'années est un sentiment partagé par tous les habitants. "*Des chauves-souris ?... ah il n'y en a plus comme avant !*" est une expression souvent prononcée. Elle témoigne que le déclin des

populations de chauves-souris, noté partout en Europe, et qui a justifié le classement de beaucoup d'espèces en Annexe II de la Directive Habitats, est aussi une réalité pour la zone Natura 2000 "Montagne de la Margeride".

- ↪ **Prospection des bâtiments sur les treize zones préalablement identifiées :** La visite de 863 bâtiments en périphérie et à l'intérieur du site Natura 2000 a permis d'établir leur classification en 6 catégories :

Catégorie de bâtiments	Nombre	Pourcentage
1. Bâtiments défavorables, modernes et sans ouverture, bâtiments agricoles entièrement réaménagés en maison d'habitation. Il a été nécessaire de mettre ces bâtiments de côté pour des questions de temps, bien que la barbastelle puisse en théorie y être présente.	378	44
2. Bâtiments favorables mais visite impossible	183	21
3. Bâtiments favorables mais absence des propriétaires ou propriétaires non identifiés	138	16
4. Bâtiments très favorables non visités nécessitant une attente en sortie avec détecteur.	29	3
5. Bâtiments favorables visités sans résultat	113	13
6. Bâtiments avec présence de chauve-souris ou de guano attestant la présence ou le passage de ces dernières.	22	3

Tableau 4 : Répartition des bâtiments

Lors de ces prospections, une seule colonie de reproduction a été mise en évidence de façon certaine, il s'agit d'une **colonie d'oreillards** (*Plecotus* sp.) découverte dans un grenier à Fraissinet Langlade. Les chauve-souris n'y ont pas été vues mais un cadavre de jeune a été découvert.

L'analyse de grains de guano retrouvés dans une grange à Laldonès par le Muséum de Bourges a permis de mettre en évidence la présence d'un **murin de grande taille sur le site : *Myotis blythii* (petit murin) ou *Myotis myotis* (Grand murin), deux espèces de l'Annexe 2** de la Directive habitats (voir fiche de description page suivante).

Petit murin

Myotis blythii

Code Natura 2000 : 1307

Grand murin

Myotis myotis

Code Natura 2000 :1324

Description

Malgré son nom, le petit murin est une chauve-souris de belle taille : 6 à 7 cm de longueur totale avec une envergure de 36 à 41 cm. Son poids est de l'ordre de 15 à 30 g. Le museau et le patagium sont d'un gris brun clair tandis que la face dorsale est grise nuancée de brunâtre et la face ventrale gris-blanc.

Le grand murin est une chauve-souris de grande taille et fait partie des plus grands chiroptères français : 6,5 à 8 cm de longueur totale avec une envergure de 35 à 43 cm. Son poids est de l'ordre de 20 à 40 g. Le museau, les oreilles et le patagium sont brun-gris de même que le pelage à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Comportement

L'accouplement a lieu dès le mois d'août. Les femelles forment des colonies de mise bas en partageant l'espace avec d'autres espèces de chauve-souris. Les jeunes naissent aux alentours de la mi-juin jusqu'à la mi-juillet. Les deux espèces hibernent d'octobre à avril comme la plupart des autres espèces de chauves-souris. Elles sont considérées comme des espèces généralement sédentaires même si le grand murin peut effectuer des déplacements *d'un maximum de 200 km* entre les gîtes d'hiver et d'été. (*50 km en moyenne pour M.myotis*)

Régime alimentaire

L'espèce est un insectivore strict et consomme principalement des orthoptères, des larves de lépidoptères et du hanneton commun, en général, des arthropodes de la faune épigée et très peu d'arthropodes terrestres.

L'espèce est un insectivore strict et consomme principalement des coléoptères et des orthoptères.

Habitats fréquentés

Les deux espèces fréquentent pour chasser des milieux herbacés ouverts (*présence de plages non herbeuses privilégiées pour M myotis*) à hautes herbes (prairies, pâturages). Le petit murin semble éviter les forêts tandis que le grand murin fréquente les forêts présentant peu de sous-étages. En hibernation, ils occupent communément le milieu souterrain (anciennes carrières, mines, caves...) et en période estivale, les femelles se rassemblent en colonies de mise-bas sous les toits de bâtiments susceptibles de leur garantir la tranquillité nécessaire.

Statuts

- ⇒ Annexes II et IV - directive Habitat (codes 1307 et 1324)
- ⇒ Annexe II - Convention de Berne
- ⇒ Annexe II – Convention de Bonn
- ⇒ Intégralement protégée en France (loi du 10 juillet 1976)

Rôle écologique

Avec un régime strictement insectivore, les deux espèces contribuent vraisemblablement à jouer un rôle régulateur sur certaines espèces d'insectes. Malheureusement, comme pour toutes les chauves-souris insectivores, leur grande sensibilité aux contaminations des chaînes alimentaires par les pesticides agricoles met en grand péril leur avenir ; et leur présence peut donc être considérée comme indicatrice d'une bonne qualité des milieux qu'elles fréquentent.

Evolution des populations

Les deux espèces connaissent en Europe une diminution dramatique de leurs populations. La Lozère, aujourd'hui, semble encore offrir des espaces susceptibles de les accueillir.

↳ Prospection des ponts : Quelques ponts sont intéressants par la présence de disjointements favorables au gîte de chauves-souris et notamment la mise-bas de Barbastelles. Ils méritent des prospections complémentaires à d'autres périodes de l'année.

↔ **Prospection au détecteur d'ultrasons**

La réalisation de points fixes et de transects a permis d'inventorier au moins cinq taxons :

<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl (2001)
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune (2001)
<i>Nyctalus sp.</i>	Noctule (sans identification de l'espèce) (2001)
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler (2002)
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard (sans identification de l'espèce) (2001)
<i>Myotis sp.</i>	Murin (sans identification de l'espèce) (2001)

↔ **Captures d'inventaire.**

Cette technique a permis d'inventorier cinq espèces de chiroptères :

<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl (2001 et 2002)
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune (2001 et 2002)
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux (2001 et 2002)
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches (2001)
<i>Myotis daubentoni</i>	Vespertilion de Daubenton (2002)

Les espèces suivantes : **Vespertilion de Daubenton, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, noctule de Leisler et Oreillard roux** sont en **Annexe IV de la Directive Habitats**, nécessitant à ce titre une protection stricte.

2.3.2.3- Commentaires des résultats

⇒ Cette étude de terrain n'a pas permis d'inventorier le Grand Rhinolophe et la Barbastelle sur le site. L'absence de données n'indique cependant pas l'absence de ces espèces sur le site car l'étude a permis de mettre en évidence des habitats favorables pour le gîte et l'alimentation de ces 2 espèces et de tester différentes techniques de recherche dans ce secteur non prospecté auparavant. L'inventaire infructueux du Grand Rhinolophe et de la Barbastelle peut s'expliquer de diverses manières :

- Lors de la prospection des gîtes, il a été parfois difficile d'avoir accès au bâtiment en raison de l'absence des propriétaires ou de leur refus. Ainsi au cours de l'étude un peu moins d'un tiers des bâtiments jugés favorables aura été visité. De plus, la présence des bottes de foin dans les granges depuis le mois de juillet constitue un obstacle à la pénétration et empêche la recherche de guano sur le sol.
- En ce qui concerne la barbastelle, espèce fissurale, si sa préférence va au bâti ancien, on peut très bien imaginer néanmoins sa présence dans toute maison moderne, entre deux chevrons par exemple, alors que ce type de bâtiment a été jugé défavorable et non prospecté.
- Il est permis de constater après une telle étude que les populations de Grand rhinolophe doivent avoir des effectifs très faibles. Deux facteurs physiques sont susceptibles de limiter ses populations : l'altitude et la roche granitique démunie de cavités essentielles à leur hivernage (bien que ces cavités puissent être remplacées par les caves des maisons d'habitation). On peut ajouter que les rhinolophes sont des espèces sensibles aux dérangements et que la plupart des bâtiments visités sont utilisés. Les maisons abandonnées seraient donc des gîtes plus intéressants mais leur visite est souvent impossible car celles-ci sont fermées et leur propriétaire souvent absents.

- ⇒ **La recherche de gîtes estivaux** est limitée par la zone d'étude :
- La pose de gîtes artificiels, suivie de visites de contrôle, serait un bon moyen pour inventorier les espèces présentes dans un massif forestier (SCHWAAB, 1996) mais une telle étude suppose un travail dans la durée.
 - Une prospection crépusculaire par écoute audible des chiroptères est un bon moyen pour localiser les gîtes à chauves-souris arboricoles. On repère ainsi les chauves-souris émettant des cris audibles aigus avant leur départ en chasse. Lors de la présence d'une colonie, ces cris correspondent à une excitation collective, et n'échappent pas à une oreille humaine attentive et formée.
- ⇒ **L'écoute acoustique au détecteur d'ultrasons** permet d'obtenir un bon aperçu des chauves-souris fréquentant la zone. Plus efficace que la capture au filet, cette technique ne génère pas de stress pour les chauves-souris. Le manque d'expérience sur ce type de matériel a pu limiter la détermination de certains contacts. Mais les séances conjointes de capture et d'écoute au détecteur d'ultrasons montrent que la détection indirecte est fiable et efficace, au moins pour certaines espèces.
- ⇒ **La capture au filet** est une technique bien rodée, permettant l'identification formelle des chauves-souris, mais peu efficace en prospection dans les milieux naturels de Margeride. Tous les points d'eau susceptibles d'accueillir des filets ont été prospectés au moins une fois, mais ils sont peu nombreux, c'est le facteur limitant de cette technique en Margeride. D'autre part, en milieu forestier d'altitude plutôt frais et humide, les petites pièces d'eau n'ont pas le rôle attractif qu'elles exercent dans des habitats plus secs (sur les causses par exemple) et les soirées de capture sont souvent décevantes. L'absence de gîtes connus d'estivage ne nous a pas permis de poser les filets en entrée de gîte, méthode habituellement plus fructueuse lors des prospections.

2.3.2.4- Conclusion et perspectives : une étude à poursuivre.

- ⇒ **Etendre l'étude aux autres espèces de Chiroptères en Annexe II de la directive Habitats.** La directive a intégré 13 espèces de chauves-souris dans son **Annexe II, parmi elles, 7 espèces ont été contactées en Lozère (DESTRE, 2001) :**

Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>

Parmi ces chauves-souris, le **Murin à oreilles échancrées** et surtout le **Petit Rhinolophe** sont des espèces à rechercher plus particulièrement dans le site **car leur présence y est probable.**

- ⇒ Pour assurer la conservation durable des populations, il faut tenir compte de tous les éléments de l'écologie de ces populations de chauves-souris. Des études complémentaires sont donc nécessaires :
- **conditions de reproduction** : campagne de recherche de gîtes estivaux à chauves-souris en poursuivant la prospection des bâtiments non encore visités,
 - **conditions d'alimentation** : recherche, caractérisation et conservation des **zones de chasse et d'alimentation** à partir des gîtes de reproduction,
 - **conditions d'hivernage** : recherche, caractérisation et protection des **lieux propices à l'hivernation** et d'éventuels sites de rassemblement hivernal.

2.3.3- La loutre

2.3.3.1- Présentation de l'espèce

Loutre d'Europe

Lutra lutra

Code Natura 2000 : 1355

Classe : Mammifères, **Ordre :** carnivores, **Famille :** Mustélidés



Comportement

Plutôt solitaire, l'espèce, sous la pression humaine, est essentiellement crépusculaire et nocturne. En dehors de ses périodes d'activité, elle se repose dans une catiche, abri naturel entre les pierres d'une berge, dans un fourré ou dans un enchevêtrement racinaire, toujours à proximité de l'eau. En activité, elle passe une grande partie de son temps dans l'eau.

Sa reproduction est possible toute l'année.

Le comportement social est de type individualiste. Chaque loutre est cantonnée dans un territoire particulier situé à l'intérieur d'un domaine vital beaucoup plus vaste compris entre une dizaine de kilomètres de rivières pour les femelles et une cinquantaine pour les mâles. Ce domaine varie suivant la densité de proies et la qualité du milieu naturel.

L'espèce marque son territoire à l'aide de son urine et de ses fientes que l'on nomme épreintes.

Habitats fréquentés

Tous les milieux aquatiques et leur proximité conviennent à la loutre même si aujourd'hui on ne la rencontre plus guère que dans les grandes zones humides et plutôt sur l'amont des rivières.

Les habitats adaptés pour le repos sont choisis en fonction de leur tranquillité.

Statuts

- ⇒ Annexes II et IV - directive Habitat
- ⇒ Annexe II - Convention de Berne
- ⇒ Annexe I - Convention de Washington
- ⇒ Intégralement protégée en France (loi du 10 juillet 1976)
- ⇒ Espèce « amenée par sa régression à un niveau critique des effectifs » d'après le livre rouge des espèces menacées en France
- ⇒ Espèce « en danger » en France d'après la liste rouge de l'UICN

Description

La loutre est un mustélide qui surprend par l'épaisseur de sa queue.

Longueur totale du corps : 90 cm à 1,20 m dont 30 à 45 cm de queue

Poids : 6 à 12 kg pour le mâle, 4 à 8 kg pour la femelle

L'espèce est bien adaptée à la vie en milieu aquatique : fourrure dense, corps long et souple, pattes courtes terminées par des pieds semi-palmés, queue longue et puissante, tête aplatie.

Son pelage est de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires sous la gorge, la poitrine et le ventre.

Les mâles sont corpulents, les femelles plus sveltes.

Régime alimentaire

Carnivore avec une prépondérance de poissons dans l'alimentation (de 50 à 90 % des proies) mais également des écrevisses ou des amphibiens, plus occasionnellement des petits mammifères, des oiseaux, des insectes...

Une loutre adulte consomme de l'ordre d'1 kg de proies par jour et s'adapte facilement aux ressources alimentaires locales

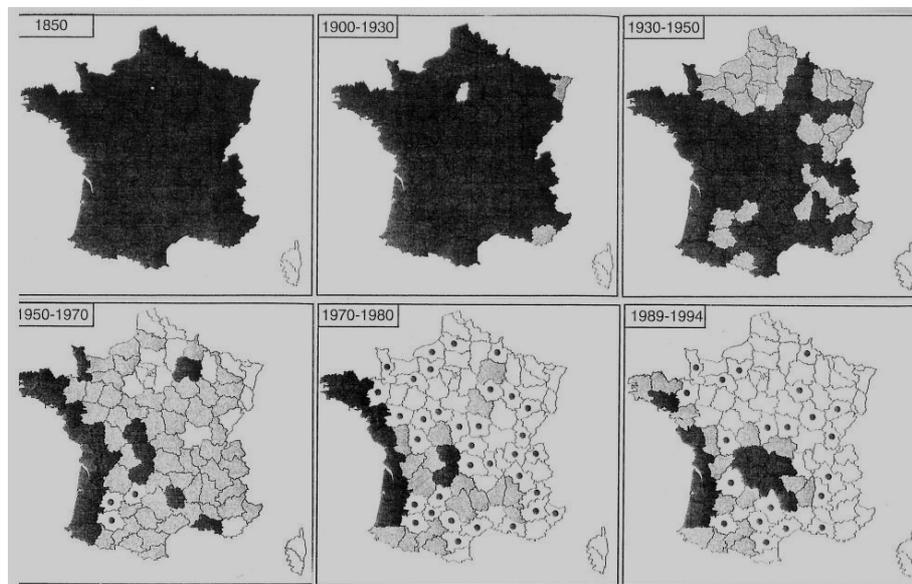
Rôle écologique

Ce sont les écosystèmes aquatiques en bonne santé qui procurent à la loutre l'essentiel de sa nourriture. Avec une alimentation très éclectique, l'espèce se situe au sommet de la pyramide alimentaire de ces écosystèmes c'est pourquoi sa présence peut être considérée comme indicatrice d'une bonne qualité de ces milieux.

Evolution des populations en France

Cette espèce a connu une diminution dramatique de ses populations dans la plupart des pays d'Europe au cours du siècle écoulé (cf. carte ci-après). Aujourd'hui, dans le Massif central, on observe un maintien de populations stables. L'espèce n'est pas sujette à des explosions démographiques.

Distribution départementale de la loutre d'Europe en France, de 1850 à 1994 (Sources : SFEPM et SPN-IEGB-MNHN)



- Courant ou assez courant, parfois localisé
- Rare, occasionnel ou à confirmer
- Très rare et signalements isolés

2.3.3.2- Méthodologie d'enquête

Les buts de l'étude étaient de :

- ↳ confirmer ou d'infirmer la présence de la loutre d'Europe sur le site,
- ↳ de déterminer les habitats fréquentés par l'animal.

Collecte d'informations

La prospection s'est basée sur la recherche d'indices de présence, traces (empreintes, reliefs de repas, voies de passage, etc.) et épreintes (= excréments), le long de certaines portions de cours d'eaux (soit une trentaine de km prospectés).

Période de prospection

L'étude a été menée du 25/02/2001 au 12/05/2001 soit treize jours de prospections réparties sur trois mois et demi, dans le courant du printemps. Le calendrier de réalisation du document d'objectifs de ce site imposait cette période à la fois précoce et courte. Cette période n'est pas la plus favorable en abondance d'épreintes (LODÉ, 1992) mais elle est favorable à la détection d'empreintes en période enneigée et permet le constat de reliefs de prédation abondants sur les batraciens lors de leur reproduction au début du printemps.

Techniques de prospection

Les cours d'eau ont été prospectés depuis l'aval (à partir des limites du site) vers l'amont pour la recherche et l'observation des indices précités ainsi que des éléments structurels fréquemment utilisés par la loutre comme sites de marquage : confluence, ponts (rares sur la zone), abris sous roches (chaos granitiques), touffes de végétation, etc.

Carte 6 en annexe B9 :
Linéaires de cours d'eau prospectés et points de contacts

En général, compte tenu de la faible largeur des cours d'eau du site, rive droite et rive gauche ont pu être observées simultanément et la prospection s'est étendue sur une bande de 4 à 6 m sur chaque rive.

2.3.3.3- Résultats

Annexe B9 :
Tableau
synthétique
des données
relevées
concernant la
loutre par
cours d'eau

- Caractéristiques des milieux rencontrés

L'ensemble des milieux ouverts proches des cours d'eau de Margeride peut être considéré comme une zone de refuge pour la loutre. L'altitude moyenne du site est élevée, environ 1200 m entre les altitudes extrêmes de 1100 m et 1480 m. Le site localisé en zone de crêtes, est riche en cours d'eau et en zones humides susceptibles d'accueillir la loutre. Les zones de moyennes montagnes, notamment dans le Massif Central, n'ont pas connu la disparition de cette espèce (ROSOUX, 1993). Ces zones refuges, à faible activité humaine, peuvent constituer des pôles de recolonisation durable vers les zones désertées (FONDERFLICK et al., 1993).

Une trentaine de km de cours d'eau a été parcourue lors de cette étude.

Les milieux prospectés présentent de nombreuses traces et impacts visibles des activités humaines : ponts, enrochements, drainages et recalibrages, pollutions (principalement décharges sauvages et parfois fertilisation).

Le profil type des cours d'eau du site est caractérisé par :

↳ **en amont :**

un chevelu ramifié sur des pentes,
des dépressions humides et des zones de tourbières,
des éléments structurels se limitant à quelques touffes de végétation et de rares rochers,
une présence humaine quasi inexistante,

↳ **dans la partie intermédiaire :**

des ruisseaux étroits qui serpentent au cœur de prairies naturelles ou artificielles peu pentues,
des éléments structurels naturels peu fréquents (blocs rocheux rares, petits ponts, enrochements de rives),
une présence humaine rare,

↳ **dans la partie aval :**

une largeur et un débit relativement importants des cours d'eau avec présence occasionnelle de chutes d'eaux,
de nombreux rochers et chaos granitiques,
des arbres de ripisylve fréquents,
une présence humaine plus marquée par les activités et la proximité de villages.

Dans certains secteurs, ce profil type est parfois inversé en ce qui concerne les caractéristiques physiques.

- Indices de loutre récoltés

Les épreintes ou laissées de loutre (142 collectées au total) ont été récoltées sur les éléments structurels caractéristiques du terrain, naturels ou artificiels. De fortes concentrations d'indices de présence ont été constatées dans certaines zones, particulièrement accidentées et donc peu accessibles pour les activités humaines. Certains marquages se trouvent à une distance relativement importante du lit du cours d'eau (jusqu'à 15 m), soulignant ainsi la facilité d'évolution de la loutre en milieu terrestre.

Sur les prairies humides la rareté des promontoires rend plus aléatoire la présence d'indices. Les seules épreintes trouvées l'ont été sur les quelques chaos granitiques qui jouxtent le lit du ruisseau, parfois à plus de 1,20 m du sol.

D'une manière générale, les résultats montrent une activité de marquage importante vers l'aval des cours d'eau, et plus faible en tête de bassin. Certains points sont fréquentés régulièrement comme en témoigne l'observation d'épreintes d'âges différents. Ces épreintes sont aussi de tailles et de contenus divers. Le contenu des épreintes, au premier coup d'œil, peut donner des indices sur le régime alimentaire de la loutre (présence de parties de squelettes de poissons, d'os de batraciens, de fragments indéterminés pouvant provenir de lézards ou d'écrevisses). L'analyse des épreintes n'a pas été réalisée au cours de cette étude.

Les rares **traces et empreintes** observées lors de cette étude l'ont été sur les plages d'arène granitique, dans les méandres des zones de prairies. Un indice remarquable est à souligner : dans ces zones déficientes en éléments structurels favorables, à deux reprises, on a pu observer un monticule de sable confectionné par la loutre et à l'évidence utilisé comme un point de marquage territorial.

Enfin dans certains cas, suite à des conditions climatiques défavorables (pluie, neige) certaines prospections n'ont permis la collecte que de rares indices situés à l'abri d'un rocher ou d'un arbre couché.

- Utilisation des milieux par la loutre

Les éléments structurels (touffes de végétation, rochers, etc.) sont nécessaires à l'activité de marquage territorial de la loutre. Leur fréquence est variable selon la partie du cours d'eau considérée et détermine la fréquence des indices récoltés mais ne préjuge en rien de l'importance de l'utilisation de ce milieu par l'animal. En effet, les zones présentant peu ou pas de marquage, prairies et zones humides, peuvent être utilisées par la loutre pour d'autres activités vitales : nourrissage et passage.

Des indices sont trouvés dans des abris sous roches, de type abris temporaires voire cache ou terrier de reproduction. Les zones comportant de nombreuses cachettes sont aussi celles où l'on trouve le plus grand nombre d'indices de présence.

Les zones d'habitat qui semblent les plus favorables se multiplient vers l'aval. Les potentialités peuvent donc être plus importantes en dehors du site (secteurs non prospectés).

- Evaluation de la population de loutres sur le site

S'il est impossible de donner le nombre précis de loutres sur le site, on peut se risquer à donner une fourchette crédible en utilisant des méthodes simples de calcul, basées sur les connaissances bibliographiques actuelles et adaptées, avec toute la prudence qui s'impose, aux données collectées sur notre secteur d'étude.

↳ **Méthode basée sur les têtes de bassin fréquentées**

L'analyse globale de la cartographie donne un certain nombre de têtes de bassins : On définira une tête de bassin comme un espace susceptible d'être occupé par la loutre et distinct des autres par des barrières naturelles de type col, forêt, éloignement d'un rayon de plus de 1km. Lorsque deux cours d'eaux ont leur confluence à une distance de moins d'un kilomètre en aval de la limite du site, on considère qu'ils appartiennent à la même tête de bassin.

Ainsi, cette méthode approximative permet de dénombrer une dizaine de têtes de bassin différentes.

Si l'on considère qu'au moins une loutre occupe chaque tête de bassin, son territoire pouvant s'étendre plus en aval, ou plus en amont, on en déduit une hypothèse basse de 10

loutres. Si l'on évalue le maximum à deux loutres par têtes bassin (couple ou femelle suitée), on arrive à une hypothèse haute de 20 loutres.

↳ **Méthode basée sur le linéaire fréquenté**

Dans cette méthode, on ne considère que les cours d'eau de la zone sur lesquels a été trouvé au moins un indice de présence de loutre. Le linéaire total de ces cours d'eaux représente alors 102 km.

Avec une densité normale et moyenne d'une loutre pour 5 à 10 km (S.F.E.P.M., 1990), on parvient à un ordre de grandeur de 10 à 20 individus sur la zone concernée.

2.3.3.4- Conclusion de l'étude

Au terme de cette brève étude, il paraît important de souligner le contenu très parcellaire des informations collectées. La vie d'un animal sauvage comme la loutre s'étend sur une année complète et une telle étude, pour être exhaustive et totalement valide, nécessiterait un suivi sur un cycle annuel complet. D'où la prudence qui s'impose quant aux interprétations et aux préconisations de gestion suggérées dans la suite du Document d'Objectifs.

Comme le montre cet inventaire, le site « Montagne de la Margeride » semble privilégiée pour l'accueil de la loutre d'Europe qui manifeste déjà une bonne présence sur le site. Toutefois, il s'agit d'une population qui reste fragile compte tenu des incertitudes quant à l'évolution de l'utilisation des milieux naturels. Rappelons que le site se trouve à une altitude élevée, soulignant le caractère de zone refuge déjà évoqué. Il est primordial de conserver ce noyau de population susceptible de jouer le rôle de réservoir pour la recolonisation de territoires plus étendus.

La mise en place d'une gestion allant dans le sens d'une action de conservation des milieux et habitats de la loutre d'Europe sur le site est nécessaire tout en gardant à l'esprit que les mesures de conservation doivent absolument s'étendre en aval du périmètre actuel, sur les lieux où se situent les meilleures potentialités de gîtes de reproduction.

Bien que la phase d'inventaire se soit limitée aux espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site, l'intérêt de ce dernier est également :

➤ **Ornithologique** : Le site présente un intérêt pour la **migration des oiseaux** : La Croix des Faux et la ligne de crête sont des voies de passage préférentielles. On se situe notamment à la limite sud-orientale des voies de migration des grues et deux cigognes ont été observées près du site (lieu dit les Martines) en début d'année 2001. De nombreuses espèces de rapaces fréquentent régulièrement le site.

➤ **Herpétologique** : Les tourbières sont susceptibles d'abriter une population importante de reptiles et de batraciens comme la vipère péliade relique glaciaire cantonnée sur les sommets et les plateaux du Massif Central ou le lézard vivipare en limite de son aire de répartition.

➤ **Mammologique** : La vaste étendue du couvert forestier est favorable au développement des grands mammifères : cerfs et chevreuils.

Annexe B10 :
*Liste des
espèces
animales
potentiellement
présentes sur
le site*

2.4- et voisinent avec d'autres unités écologiques.

L'exploitation des données de l'Inventaire Forestier National (IFN) permet d'obtenir une cartographie des unités végétales présentes sur le site et donc de connaître assez précisément l'environnement des unités d'habitats d'intérêt communautaire.

Carte 2 :
*Inventaires
écologiques*

Le site est essentiellement composé de forêts et bois (à 77 % - ce point est développé dans la partie spécifique à la forêt et à l'exploitation forestière sur le site) en n'oubliant pas qu'est considérée comme forêt toute unité végétale dont le recouvrement en ligneux hauts est supérieur à 10 %. Ainsi, sur la carte, peut-on remarquer que des habitats ont très souvent été cartographiés en tant que boisement lâche ou morcelé de conifères lorsque la colonisation ligneuse y était importante.

Le reste du site se compose d'autres milieux ouverts :

- zones humides ne contenant pas d'habitats tourbeux d'intérêt communautaire au titre de l'annexe 1 (mais qui constituent toutefois des lieux de nourrissage pour la loutre et sont donc des habitats d'intérêt communautaire au titre de l'annexe 2).
- Landes, pelouses et autres friches non d'intérêt communautaire mais susceptibles de le devenir après d'éventuels travaux de réouverture.

A retenir...

- Seulement 10 % du site occupés par des habitats d'intérêt communautaire Annexe 1
- Des habitats d'espèces répartis sur l'ensemble du site
- Deux problématiques écologiques différentes : les landes et les pelouses créées et entretenues par le pastoralisme, les tourbières reliques de la dernière période glaciaire